

vernée par un propréteur (Strabon, III) ; plus tard, il y eut des proconsuls ; vers l'an 23, l'un d'eux, Vibius Serenus, fut condamné et exilé pour ses violences (Tac., *Ann.* IV, 13). Deux ans après, l'Espagne ultérieure sollicite la permission d'élever un temple à Tibère et à Livie (an 25. Tac., *ibid.*, 37 et 38).

Quatre conventus : Gades (Cadix), Corduba (Cordoue), Astigita (Ecija), Hispalis (Séville).

Huit colonies, parmi lesquelles : Hispalis, Bœtis, Astigita ou Augusta Firma, Colobona ou Asta regia, Corduba ou Colonia patricia (Cordoue), etc. *Colonies exemptes d'impôts* : Tucci ou Augusta Gemella, Ituci ou Virtus Julia, Attubi ou Claritas Julia, Urso (Ossuna).

Huit municipes, parmi lesquels Regina, Gades (Tite-Live, *Épitome* CX ; Dion Cassius), etc.

Vingt-neuf cités latines, parmi lesquelles Lepia, Ulia (Monte Major), Corrisa ou Aurelia (Cariza), etc.

Huit cités libres ou alliées : Ripepora, Malacha (Malaga), Astigi Vetus, Ostippo, etc.

Cent-vingt cités sujettes.

Voyez Pline, III, 1, IV, 20 ; Strab., *ibid.*

L'Espagne tout entière, selon Strabon, contenait mille villes. Pline, au contraire, n'en compte guère que cinq cents, partagées, comme on vient de le voir, entre quatorze juridictions.

(Peu après la mort de Néron, Vespasien accorda le droit de latinité à toute l'Espagne. Pline, III, 3).

Type de l'Espagne dans les monnaies : le lapin.

PROVINCES LIBYQUES.

La Mauritanie fut réunie une première fois par César après la défaite du roi Juba (706), puis donnée par Auguste à un autre Juba fils du précédent (728), qui régna comme vassal de Rome. Son fils et son successeur, Ptolémée, né d'une fille d'Antoine et de Cléopâtre, fut tué par son cousin Caligula, et son royaume réduit en province. Claude en acheva la soumis-

sion et conquit tout le pays jusqu'au désert (41-42). Voyez Pline, V, 1 ; Dion, LVIII et LX. Suét. *in Calig.* Tacit. *passim.*)

Le type de la Mauritanie est un soldat armé d'une pique.

XIX. MAURITANIE TINGITANE (Empire de Maroc).

La Mauritanie fut divisée en deux provinces, Tingitane et Césarienne ; toutes deux provinces de César et gouvernées par des procurateurs (Tacit., *Hist.*, I, 11).

Cinq colonies : Tingi ou Traducta Julia (Tanger), Julia Constantia, Lyxos, Babba ou Julia campestris, Banasa ou Valentia, les deux dernières fondées par Auguste, les autres par Claude.

Huit autres cités nommées par Pline.

V. Pline, V, 1.

XX. MAURITANIE CÉSARIENNE (partie de la régence d'Alger) ; gouvernée au temps de la mort de Néron par Lucius Albinus (Tacit., *Hist.*, II, 58).

Sept colonies : Cartenna, Gunugi, Cæsarea ou Iole (Cherchell), Rusconia, Rusazus, Saldæ (Boujeiah), Succubar.

Deux municipes : Portus magnus, Ruscurium.

Deux cités latines : Arsennaria, Typasa.

Deux cités libres : Zilla, Acholla (Strabon).

Quatre autres villes nommées par Pline.

V. Pline, V, 2.

XXI. NUMIDIE (portion orientale de la régence d'Alger), réduite en province par Marius (an 649), après la défaite de Jugurtha ; depuis donnée au roi Juba ; réunie définitivement en 729 : province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur.

Deux colonies : Cirta (Constantine), Sicca.

Un municipe : Trabaca.

Une cité libre : Bulla regia.

Quatre autres nommées par Pline, parmi lesquelles Cullu (Collo), Rusicade (Stora), Hippo regius (Bone). (Pline, V, 3).

Légion casernée en Numidie : III^a Augusta.

XXII. AFRIQUE (royaume de Tunis), réduite en province par Scipion Emilien après la prise de Carthage (an 146 av. J.-C.). Province du peuple et du sénat, gouvernée par un proconsul. Vers l'an 17, Furius Camillus; L. Apronius; 22, Junius Blæsus; 24, P. Cornelius Dolabella;... C. Vibius Marsus; 37, Marcus Silanus; vers l'an 68, Claudius Macer; vers 62, T. Flavius Vespasianus, depuis empereur (Suét., *in Vesp.*, 4). En 68, Vipsanius Apronianus, proconsul, et Clodius Macer, commandant les troupes (Tac., *Hist.*, I, 7; II, 76). En 37, Caligula avait ôté aux proconsuls d'Afrique le commandement des troupes, (Tacit., *Hist.*, IV, 48).

Deux colonies : Carthage, Maxula (Mo-raisah).

Un municipe : Utique (Booshatter).

Huit villes libres : Clupea, Curubis, Neapolis (Nabal), Leptis (Lempta), Adrumetum, Ruspina (Sahaléel), Tapsus (Ras-Hadid); Theudalis (*exempte d'impôts*).

L'Afrique est figurée par une femme avec un serpent ou les dépouilles d'un éléphant. Quelquefois un lion ou des épis.

XXIII. AFRIQUE NOUVELLE (portion du royaume de Tripoli). Pline donne ce nom à la partie sud de la province d'Afrique.

En ajoutant aux villes désignées ci-dessus celles qui sont dans l'intérieur des terres, Pline compte en tout, dans l'Afrique et la Numidie, vingt-six peuples soumis aux Romains, *six colonies, quinze municipes, une ville latine, trente villes libres, une ville exempte d'impôts*.

LA CYRÉNAÏQUE (partie orientale du royaume de Tripoli) formait, comme je l'ai déjà dit (pag. 8), une même province avec la Crète (Dion, Strabon). Elle garda longtemps sa liberté, quoique le dernier roi de Cyrène, Ptolémée, eût légué son royaume au peuple romain (660). Réduite en province en 689. Auguste l'organisa en 727.

Villes principales : Cyrène, Bérénice, Teuchyra ou Arsinoé, Barce ou Ptolémaïs, Apollonias, etc.

V. Pline, V, 4.

PROVINCES ORIENTALES.

XXIV. EGYPTE (toute la vallée du Nil jusque vers Syène et Eléphantine), réduite en province par Auguste, après la défaite d'Antoine et de Cléopâtre (an 723). Province de César, gouvernée par un préfet (V. ci-dessus, page 18 et s.)

Préfets d'Egypte : Sous Auguste, Cornélius Gallus jusqu'en l'an 727; P. Octavius, 728; Ælius Gallus, vers l'an 729; Petronius, vers 732; 14 après J.-C., Æmilius Rufus (Dion); 15, Vetricius Pollion (Dion. Sénég. ad Helviam 17); 18, Seius Strabo; 32, Severus, affranchi de César; 32-28 Flaccus (V. Philon); 55 Caius Balbillus; 66 Tibère Alexandre, Juif apostat (Josèphe), il gouvernait encore au temps de la mort de Néron (Tac., *Hist.*, I, 11).

Capitale : Alexandrie.

Colonie : Pharos dans l'île de ce nom, fondée par César.

L'Egypte se partageait en trois portions principales, subdivisées en *nomes* conformément à l'ancienne division conservée par les Romains :

1° *Egypte inférieure* composée de 29 nomes ou préfetures.

Villes : Alexandrie, Saïs, Peluse, Héliopolis, Bubaste, Mendès, etc.

2° *Heptanomide*, contenant sept nomes :

Villes : Memphis (le Caire), Arsinoé, Heracléopolis, Oxyrinchus, Cynopolis, Hermopolis, Aphroditopolis, etc., etc.

3° *Egypte supérieure*, contenant quatorze nomes :

Villes : Thèbes, Hermunthus, Diospolis, Tentyra (Denderah), Coptos, Syène, Elephantine, etc.

Apollodore comptait deux cents villes en Egypte. Voyez Pline, V, 9, 10; Strabon, XVII; Tac., *Ann.*, II, 59-60; Josèphe, *passim*; Philon *in Flaccum, de legatione*.

Légions en Egypte : III^a Cyrenaïca; XXII^a (Tac., *Hist.*, V, 1).

Le type des monnaies d'Alexandrie est l'ibis et la corne d'abondance.

XXV. SYRIE, réduite en province par Pompée (an de Rome 693). Province de César, gouvernée par un proconsul ou plutôt légat consulaire (V. Tac., *Agric.*, 40. Suét., *in Tib.*, 41; *in Vesp.*, 9).

Proconsuls : Vers l'an 5 avant J.-C., Quintilius Varus; 5 après J.-C., Volusius Saturninus; 6-10, P. Sulpitius Quirinus; 11-17, Q. Cæcilius Metellus Creticus Silanus; 17-19, Cn. Calpurnius Piso; 19-22, Cn. Sentius Saturninus, à titre de légat, (Tac., *Ann.*, II, 74 Ælius Lamia que Tibère avait désigné pour le proconsulat de Syrie, avait reçu de ce même prince la défense de quitter Rome); 22-33, Pomponius Flaccus; 35-39, L. Vitellius; 39-42, P. Petronius Turpillianus; 42-45, Vibius Marsus; 45-52, L. Cassius Longinus; 52-58, C. Numidius Quadratus; 60-65, Domitius Corbulo; 65-66, L. Cestius Gallus; 67, Licinius Mucianus (Tac., *Hist.*, I, 10).

Métropole : Antioche.

Colonies : Béryte ou Félix Julia (Beyrouth), fondée par Agrippa. Ptolemaïs ou Acé (Saint-Jean-d'Acre), et Tyr (?) par Claude.

Villes libres : Tyr (Sur), selon Pline, Antioche (Antakié), Séleucie (Al-Modaïm), Laodicée.

La Syrie se partageait en trois contrées principales :

1° *Syrie supérieure*, comprenant la Séleucide, l'Antiochène, la Piérie, etc.

Villes : Bérée (Alep), Alexandrie de Piérie, Séleucie, Antioche, Laodicée, Aréthuse, Apamée.

2° *Céléstyrie*.

Villes : Damas (capitale), Héliopolis.

3° *Phénicie*.

Villes : Tripolis, Béryte, Sidon, Tyr, Ptolémaïs, Dora, Tripolis, Biblos, Aradus.

4° Ajoutez encore l'*Arabie Iturée*, réunie par Claude (an 50), après la mort du roi Sohème (Tacite, *Ann.*, XII, 23).

En tout 21 villes nommées par Strabon, 36 par Pline.

Rois voisins vassaux de Rome au temps de Néron : Antiochus IV, roi de Comagène. Ce royaume, réuni à l'empire une

première fois (an 17, Tac., *Ann.*, II, 59. Strabon), puis séparé (an 37. Suét., *in Cal.*, 16), avait été rétabli par Claude (en l'an 40). Il fut définitivement réuni par Vespasien (Suét., *in Vesp.*, 16). *Capitale* : Samosate (V. Dion, LX). — Aziz, et depuis Sohème, roi des Eméséniens (V. Josèphe, *Ant.*, XX, 5). — Izate, roi de l'Adiabène. (Josèphe, *passim*). — Royaume de Palmyre. V. ci-d., p. 22. — Abgare, roi d'Edesse ou d'Osrohène. — Rois des Arabes Nabathéens (Damas), Arétas, Malch (Josèphe, *Antiq.*, XIV, 5; *de Bello*, I, 8). V. Strabon, XVI; Pline, V, 18-22.

Légions : III^a, IV^a Gemina, VI^a Gemina, XII.

Type de la Syrie : une femme avec la corne d'abondance et près d'elle le fleuve Oronte.

Type de la Phénicie : une femme portant une corbeille, le palmier.

XXVI. JUDÉE OU PALESTINE, réduite en province par Pompée (V. ci-d., p. 138), depuis donnée à Hérode ou à ses descendants; réunie à l'empire une première fois (6-37); puis donnée en royaume à Hérode Agrippa; après sa mort (44), réunie définitivement. Province de César, gouvernée par un procureur sous les ordres du proconsul de Syrie. An 7 de J.-C. : Coponius; 10, M. Ambibucus; 13, Annius Rufus; 15, Valerius Gratus; 26, Pontius Pilatus; 36, Marullus; 44, Cuspius Fadus; 46, Tibère Alexandre; 48, Ventidius Cumanus; 52, Claudius Félix, affranchi de Claude (Tacit., *Ann.*, XII, 54. Act. Apost. 23, 24); 60, Porcius Festus (Act. Apost. XXIV-XXV); 61, Albinus; 64, Gessius Florus. V. sur tout ceci, Josèphe, *Antiquit. passim*.

Résidence du gouverneur romain : Cæsarea ou Turris Stratonis.

Cinq conventus ou diocèses : Jérusalem, Gadara, Amathus, Jéricho, Séphora.

Ville libre : Ascalon.

Principales divisions :

1°. *Judée*. Jérusalem, Jéricho, Joppé. 2°. *Pentapolis*. Gaza, Azot. 3°. *Idumée*. Hébron. 4°. *Galilée*. Cæsarea Philippi ou

Panéas, Tibériade, Nazareth. 5°. *Samarie*. Samaria, Néapolis, ou Sichem, Césarée ou Turrus Stratonis. 6°. *Perée*. Pella, Amathus, Gadara, Hippos, Anas, Gaulon, etc.

Voyez Pline, V, 14. Josèphe, *Ant.*, XIV, 10; XVI, 4; *de Bello*, V, 5 et alibi passim.

Roi voisin de la Judée, allié ou vassal des Romains :

Agrippa, roi de la Traconite, de l'Abylène et d'une partie de la Galilée.

ASIE MINEURE.

XXVII. ILE DE CHYPRE, réduite en province par Caton (an de Rome 696). Province du peuple et du sénat, gouvernée par un préteur (en l'an 45) : Sergius Paulus converti par saint Paul (*Act. Apost.*, XIII, 7, 12). — Cette ile contenait autrefois dix-neuf royaumes. Pline y compte quinze villes : Paphos, Amathonte, Salamis, etc. V. Strabon, XIV, 6; Pline, V, 31.

XXVIII. CILICIE, contenant aussi la Lycaonie et une partie de l'Isaurie ou Cilicie Trachée (pachalik d'Adana), réduite en province (an de R. 680). Province de César, gouvernée par un procurateur. Vers 58 de J.-C. : Cossutianus Capito (*Tac.*, *Ann.*, XIII, 33; XVI, 21).

Capitale : Tarse.

Villes libres : Egée, Mopsueste, Tarse, Anazarbe, Corycus.

Colonies : Chremna en Lycaonie (Pline, V, 27. Strabon, XII, 5, 6); Soli (Pompeiopolis).

Royaume vassal : — Cilicie Trachée, depuis réunie par Vespasien (V. Suét., *in Vesp.*, 8. *Tac.*, *Ann.*, XII, 55).

XXIX. CAPPADOCE (partie nord de la Caramanie), réduite en province par Tibère (an de J.-C. 17 et 18), province de César, gouvernée par un procurateur : (an 18) Quintus Veranus ; (an 52) Julius Pelignus (*Tac.*, *Ann.*, XII, 49). (Vespasien y mit un proconsul. Suét., *in Vesp.*, 8.)

Type de la Cappadoce : une femme avec un drapeau, une montagne (le mont Argée).

Colonie : Archélaïs, fondée par Claude.

Pline compte treize autres villes : Cybistre, Comana, Mazaca, etc. (V. Tacite, *Ann.*, II, 42, 56; Josèphe, *Ant.*, XVII, 15).

Rois vassaux. — *Petite-Arménie*. (Villes : Césarée, Aza, Nicopolis, Zamara.) — *Grande-Arménie*. Tiridate, roi depuis l'an 66. (V. ci-dessus, t. II, p. 253 et suiv.). Villes : Artaxate, Tigranocerte, Arzamat. 120 stratégies ou préfectures formaient ce royaume. Pline, VI, 3. Tacite, *Ann.*, II, 56, et ci-dessus, p. 68.

XXX. GALATIE, comprenant aussi la Pisidie (partie nord-ouest de l'Anatolie), réduite en province par Auguste après la mort du roi Amyntas (728 de R.).

Capitale : Gordium.

Colonie : Antioche de Pisidie, autrement appelée Césarée.

Ville libre : Thermi, (déclarée telle en l'an de Rome 682). Voy. Inscr. Orelli, 3673.

Villes de Galatie : Ancyra, Gordium, Pessinus. — *De Pisidie* : Antioche, Sagalissus, Sidè, etc.

XXXI. PAMPHYLIE et LYCIE. En l'an 43, Claude réduisit en province, à cause des excès auxquels on se livrait envers les citoyens romains, la Lycie qui jusque-là avait gardé sa liberté, et la joignit à la Pamphylie. (Dion, Suét., *in Claud.*, 25; Tacite, XII, 58). Il semble que depuis elle ait encore été séparée (Tacite, *Hist.*, II, 9; Suét., *in Vesp.*, 8).

Le corps Lyciaque se composait de vingt-trois villes, parmi lesquelles six principales : Patara, Pinara, Xanthus, Olympus, Myra et Tlos.

Pamphylie : Attalie, Olbie, etc.

Voyez Strab., XII, 4, 5, 6; Pline, VI, 27, 32.

XXXII. BITHYNIE, comprenant aussi la Paphlagonie et une partie du Pont (partie nord de l'Anatolie); réduite en province par suite du legs que le dernier roi Nicomède (678 de R.) fit de ses États au peuple romain. La province fut organisée par Pompée (vers l'an de Rome 679). Province du peuple et du sénat,

gouvernée d'abord par un propréteur ; en 15 de J.-C., Granius Marcellus (Tacite, *Ann.*, I, 74) : — ensuite par un proconsul ; vers l'an 62, Statilius Taurus ; vers l'an 65, Caius Petronius (Tacite, *Ann.*, XIV, 46 ; XVI, 18).

Capitale : Nicomédie.

Colonies : Apamée, en Paphlagonie (Pline) ; Héraclée (Strabon) et Néapolis dans le Pont. Celle-ci fut fondée par Pompée.

Villes libres : Chalcédoine, Phryniade en Paphlagonie ; Amisus.

Trente-trois autres villes, parmi lesquelles : Nicée, Pruse, Nicopolis.

En Paphlagonie, *dix autres villes* : Sesamum, Stéphane, Amastris, etc.

V. Strabon, XII, 3. Pline, VI, 2, 32.

XXXIII. PONT (partie nord-est de l'Asie-Mineure, pachaliks de Sivas et de Trabezoun). Une partie du royaume de Pont avait été réduite en province par Pompée après la défaite de Mithridate (an de Rome 690). Le reste demeura longtemps sous le gouvernement de rois du nom de Polémon, et ne fut réunie que par Néron, après la mort du dernier d'entre eux (66). Province de César, gouvernée par un propréteur.

Ville libre : Trapezus (Trébizonde).

Autres villes : Amasée (Amacyeh), Comana, Nicopolis (fondée par Pompée), Ziela, etc.

Rois voisins et protégés de Rome (qui magnitudine nostra proteguntur adversus externa imperia. Tacite, Ann., IV, 5) : rois des Ibères, des Albains et autres peuples du Caucase, jusqu'à la mer Caspienne (Voyez Strabon. Tacite, Ann., IV, 5 ; VI, 33 et s. XII, 45. Hist., I, 6. Pline, VI, 10-13. Suét., in Nerone).

XXXIV. ASIE (partie orientale de l'Anatolie), acquise aux Romains en l'an 621 par la mort d'Attale, roi de Pergame, organisée en province par M. Aquilius en l'an 628 (Velleius, I. Pline, XXXIII). Province du peuple et du sénat, gouvernée par des proconsuls, sous Auguste et depuis. Vers l'an 26 de

J.-C., Lépide, proconsul d'Asie ; vers l'an 58, Publius Celer, depuis accusé devant le sénat (Tacite, *Ann.*, XVI, 33) ; vers l'an 63, Baréa Soranus (Tacite, *Ann.*, XVI, 23) ; en 68, Fonteius Agrippa.

Trois colonies : Alexandrie en Troade (V. ci-dessus, p. 111), Adramitium, Parium (Pline, V, 32).

Cités libres : Rhodes, plusieurs fois privée de sa liberté (en 43, Dion. Tacite, *Ann.*, XII, 58 ; en 53, Suétone, *in Nerone*, 25 ; *in Vesp.*, 8, et ci-dessus p. 189, notes 1 et 2) ; Samos, Chios, Mytilène, Magnésie (au temps de Strabon), Alabanda, Gnide, Termera, Mylasa (Pline) ; Stratonice, Aphrodise, Plarasia, déclarées libres par Auguste et par Antoine après les guerres civiles (Pline et les Inscriptions) ; Phocée et Erythrée, déclarées libres par César. — Cyzique, est privée de sa liberté par Tibère, an 25 (voyez ci-dessus, p. 89, note 1).

Deux villes libres et exemptes d'impôts : Ilion (par décrets de César et de Claude, V. ci-dessus, p. 114, n. 2). Cos (par décret de Claude en l'an 53 (Suét., *in Nerone*, 25. Tacite, *Ann.*, XIII, 58).

Capitale de l'Asie et résidence du proconsul : Éphèse.

La province d'Asie contenait neuf *conventus* ou lieux de juridiction, répartis dans les contrées suivantes :

Troade : Ilion, Sigée, Alexandrie de Troade.

Mysie : Adramitium (lieu de juridiction).

Éolie : Assus, Elea, Cymé, Magnésie, Lesbos, Larisse, Temnos. Il y avait eu autrefois trente villes éoliennes, mais beaucoup avaient disparu.

Royaume de Pergame : Pergame (lieu de juridiction), Thiatyre, Apollonie, etc.

Lydie : Sardes (lieu de juridiction), Phocée, Tralles, etc.

Ionie : on comptait douze anciennes colonies ioniennes : Éphèse (lieu de juridiction), Milet, Magnésie, Myus, Colophon, Clazomène, Priède, Lébedos, Théos, Érythrée, Smyrne (lieu de juridiction), Trachée.

Carie : Alabanda (lieu de juridiction), Halicarnasse, Mylasa,

Apollonie, Stratonice, Aphrodisias, Cibyra (lieu de juridiction), Cressa, Laodicée.

Phrygie : Apamée (lieu de juridiction), Synnade (*idem*).

Dans les îles : Mytilène, Chios, Samos, Cos, Rhodes, Cnide, etc.

Sur l'importance de la province d'Asie, voyez ci-dessus, pages 24-28. — Pillages de Néron en Asie, an 66 (Tacite, *Ann.*, XV, 45; XVI, 23). — Fréquents tremblements de terre : — vers l'an de Rome 730, à Tralles, Sardes, Magnésie, Laodicée, Thyatire, Chios (Suét., *in Tib.*, 8. Eusèb., *Chron.*, an 1990. Strab., XII). — Quelques années auparavant à Tralles et Laodicée. — En l'an 17 de J.-C., douze villes détruites (Tacite, *Ann.*, II, 47; IV, 13). — En 60, tremblement de terre à Laodicée (Tacite, *Ann.*, XIV, 27.) — Temple élevé par les villes d'Asie à Tibère, par suite de la condamnation obtenue contre un des procurateurs de César (Tacite, *Ann.*, XIV, 15, 37, 55, 56).

V. Strabon, XIII, XIV. Pline, V, 27, 28, 30.

Pline compte en tout dans la province d'Asie cent soixante-quatre villes et cent seize peuples. Josèphe (*de Bello*, II, 16) compte dans l'Asie Mineure tout entière cinq cents villes.

PROVINCES GRECQUES.

XXXV. THRACE (partie orientale de la Roumélie), royaume sous les rois Cotys et Rhæmetalcès, réduite en province par Claude en l'an 46 (Voyez sur les guerres qui précédèrent, ans 19, 21, 25, 46, Tacite, *Ann.*, II, 64-66; III, 38; IV, 46-51. Suét., *in Claud.*, 17. Dion). — Province de César, gouvernée par un procurateur, sous les ordres du gouverneur de Mésie.

Colonies : Apros, Philippi (V. *Act. Apost.*, XVI, 12).

Trois villes libres : Byzance, exempte d'impôts pendant quelques années seulement (ci-d., p. 187, n° 1); Abdère; Œnos.

V. Pline, IV, 11. Strabon.

XXXVI. MACÉDOINE (partie occidentale de la Roumélie), réduite en province, en l'an 607, après la défaite du roi Persée;

province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur; depuis (an 15) donnée à César et gouvernée par un proconsul. (Ans 15-35), Poppæus Sabinus (Tacite, *Ann.*, I, 76, 80; V, 10); — depuis encore (an 45) rendue au sénat (Suét., *in Claud.*, 25. Dion, 60).

Deux municipales : Stobi, Denda.

Six colonies : Bullida, Cassandria, Epidamnum ou Dyrrhachium, Pella, Dia, Orestias.

Cités libres : Amphipolis, Thessalonique, et le peuple appelé Scolussei.

Cent cinquante autres peuples comptés par Pline. Strabon nomme vingt et une villes. Paul-Émile, après la défaite de Persée, livra le même jour au pillage soixante-douze villes macédoniennes.

Voyez Pline, III, 23. Strabon, VII, 8.

Faisaient encore partie de la province de Macédoine souvent réunie à celle d'Achaïe :

La Thessalie, la plus ancienne et la plus considérable des fédérations grecques, aujourd'hui fort abaissée. *Capitale* : Larisse.

L'Acarmanie devenue presque déserte. Strabon y compte dix villes.

L'Épire. Colonies : Nicopolis, Buthrote. *Ville libre* : Apollonie (Nicolas de Damas).

Les îles voisines, parmi lesquelles trois étaient *libres* : Cephallenia (Céfalonie), Corcyre (Corfou), Zacynthos (Zante).

V. Pline, IV, 1. Strabon, *ibid.*

XXXVII. ACHAÏE. Cette province contenait à peu près toute la Grèce ancienne, réduite en province par Mummius après la prise de Corinthe (an 607); province du peuple et du sénat, gouvernée par un propréteur; puis (an 15), donnée à César, et gouvernée par Poppæus Sabinus comme proconsul; (an 35), Memnius Regulus lui succède; (an 45) l'Achaïe est rendue au sénat; (an 53), proconsul, Junius Gallion, frère de Sénèque;

Saint Paul comparait devant lui (*Act. Ap.*, XVIII, 12-17, Sénèque, *ep.* 104); en 66, Néron, après son voyage en Grèce, déclare cette province libre et exempte d'impôts (peu d'années après, cette concession lui fut retirée par Vespasien).

Cinq colonies : Mégare en Attique, Corinthe ou Colonia Julia, Dymé, Patras ou Colonia Augusta, Epiropia dans une île de la mer Égée.

Trente-cinq villes et peuples libres : Delphes, Amphissa, Sparte (avec vingt-quatre villes ou bourgs de Laconie), Athènes, Thespies, Tanagra, Pharsale; Égine, Thrasos, Samothrace, Astypalé (dans les îles de la mer Égée), etc.

Principales divisions :

Locride et Phocide : Delphes, Amphissa, Anticyre, etc. Selon Strabon, vingt-sept villes.

Béotie : Tanagra, Thespies; toutes les autres villes étaient ruinées.

Achaïe proprement dite : Corinthe, Patræ, Sicyone, Dymé. Des douze anciennes cités achéennes, il n'en restait plus que huit. En tout quatorze villes, selon Strabon.

Élide : Élis, Pisa; selon Strabon, douze villes.

Messénie : Messène et douze autres villes (Strabon).

Laconie : Sparte, Amyclée, en tout huit villes (Strabon).

Arcadie : deux villes seulement un peu importantes : Tégée et Mégalopolis.

Argolide : Argos, Épidaure, Mycène, etc., etc., neuf villes (Strabon).

Mégaride : Mégare, Nicée, Salamine.

Attique : Athènes, seule ville avec cent soixante-dix ou cent soixante-quatorze dèmes ou villages.

Île d'Eubée, huit villes.

Cyclades : six villes (Strabon et Pline).

Sporades : sept villes.

Autres îles de la mer Égée : Thasos, Samothrace, etc., six villes.

En tout 118 villes. Voyez Strabon, VIII, IX, X. Pline, IV, 39.

XXXVIII. CRÈTE (île de Candie), réunie, comme je l'ai déjà dit, à la Cyrénaïque. Réduite en province par Métellus en l'an de Rome 686; depuis Auguste, province du peuple, gouvernée avec la Cyrénaïque par un propréteur. — Vers l'an 20, Cæsius Cordus proconsul (Tacite, *Ann.*, III, 38). Vers l'an 14, il n'y avait qu'un questeur (Dion., LVII); Vespasien, depuis empereur, remplit cette fonction vers l'an 33 (Suét., *in Vespas.*, 2).

Capitale et colonie romaine : Gnossos.

Une ville libre : Lampé.

Autres villes : Gortyne, Cydonia, etc. En tout quarante-et-une villes (Strabon) et soixante villes détruites, dont le souvenir s'était conservé. Strabon, X, 5. Pline, IV, 12.

POSSESSIONS ROMAINES AU-DELA DU PONT-EUXIN.

Quelques cantons voisins du royaume du Bosphore cimmérien (Strabon).

Trois rois voisins : Cotys, roi du Bosphore. — Eunone, roi des Adorses (V. Tacite, XII, 18, 19, 21). — Zorsines, roi des Sirates.

Toute la côte européenne du Pont-Euxin, la Chersonèse Taurique, etc., reconnaissaient la suzeraineté romaine. Zorsines avait adoré l'image de César (an 50). Les Bosporans servaient dans l'armée romaine. Eux et les Tauri étaient soumis aux Romains (Tacite, *Ann.*, XII, 15, 16, 17. Josèphe, *de Bello*, II, 16).

Villes : Tanaïs, dans le royaume du Bosphore; Clazomène et Panticapée dans la Chersonèse.

RÉSUMÉ.

Trente-huit provinces formaient donc l'empire romain, parmi lesquelles avaient été réunies au vi^e siècle de Rome : Sardaigne, Sicile, Corse, Espagne Bétique et Tarraconaise, Illyrie, en tout. 6 prov.
Au vi^e siècle et jusqu'à la bataille d'Actium : Afrique